



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance extraordinaire 13 août 2025

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **13 août 2025** à 18 h 30 au lieu ordinaire des séances extraordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Mesdames Karine Roussel et Stéphanie Gagnon, monsieur Dorté Letourneau, Gaétan Gagnon et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Sont absents :

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Fin de probation d'un employé**
- 4. Affichage du poste de réceptionniste-secrétaire**
- 5. *Dépôt / Lettre ministre des Affaires municipales**
- 6. Période de questions**
- 7. Clôture et levée de la séance extraordinaire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à **18 h 30** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Était présente à la séance extraordinaire, Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière.

N 25-08-202

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Letourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N°25-08-203

3. FIN DE PROBATION D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU QUE l'employé 750-267 a été embauché pour le poste de réceptionniste-secrétaire le 16 avril 2025 ;

ATTENDU QUE, depuis le début de son emploi, l'employé 750-267 n'a pas démontré la capacité à accomplir les tâches et les responsabilités qui lui ont été assignées de manière satisfaisante ;

ATTENDU QUE l'employé 750-267 a de la difficulté à exécuter des tâches liées au secrétariat ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal met fin à la période de probation ainsi qu'à l'emploi de l'employé 750-267 au sein de la municipalité à compter du 29 août 2025.

N°25-08-204

4. AFFICHAGE DU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE-SECRÉTAIRE

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Mme Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer une mise en candidature pour le poste de réceptionniste-secrétaire.

**** DÉPÔT**

5. LETTRE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

N°25-08-205

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit levée à **18H40**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : 0



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.